

rent spontanément—que tous les députés savaient que notre institution, surtout aux yeux de la jeune génération, devenait inutile. Les Canadiens, ajouta-t-il, en ont assez de voir le Parlement perdre ainsi son temps.

Des voix: Bravo!

M. Roberts: Je soutiens que c'est toujours vrai. La population du Canada est dégoûtée des artifices et des menaces parlementaires par tant de députés de l'opposition. La question fondamentale est de déterminer quelle serait la durée raisonnable d'un débat et qui devrait en décider. J'avoue volontiers à la Chambre, et je l'avais alors dit, que je ne pouvais appuyer la disposition appelée 16A et présentée par le gouvernement en décembre dernier, car l'équilibre qu'elle proposait n'était pas juste, à mon avis. Toutefois, je suis persuadé que la nouvelle formule à l'étude est juste et correspond à notre ère de télécommunications. Il se peut que dans le passé, au siècle des calèches, il fallait des semaines et des mois de débat pour permettre aux députés de rencontrer leurs commettants pour leur exposer les questions importantes. Ce n'est pas vrai dans un siècle où il est possible de transmettre un signal à la lune en quelques secondes. Cela n'est pas vrai lorsque nous avons maintenant la télévision, la radio et les journaux nationaux qui se chargent de mettre la population au courant des questions qui l'intéressent. Un délai de dix jours et un débat de quatre jours suffisent pour communiquer au public une question vraiment sérieuse et importante.

Certains des meilleurs débats portant sur des questions urgentes sont courts. Ils ne durent qu'un jour. Pourtant, ils retiennent plus l'attention de la presse et du public que les longs discours.

J'estime que les Canadiens ne veulent pas simplement un débat, qu'ils ne veulent pas qu'on perde son temps en répétitions stériles et qu'ils ne veulent pas d'une censure revêche et sénile. Ils veulent qu'on agisse. Ce que veut l'opposition, c'est pouvoir empêcher le Parlement d'agir et obtenir indirectement le pouvoir que les électeurs lui ont refusé directement. Ils veulent pouvoir parler indéfiniment et étouffer les projets de loi. J'ai une nouvelle pour les députés de l'opposition. Il y a bien des Canadiens qui ne tiennent pas tant à entendre les députés que certains de ceux-ci aiment à s'écouter parler.

[M. Roberts.]

• (1.10 a.m.)

La population souhaite que la fange de cette Chambre soit moindre et non pire. Elle ne veut pas une trame verbale, un cocon de technologie parlementaire, d'où ne s'échappera aucun papillon législatif.

Pour terminer, je ferais peut-être bien de mentionner le chef de l'opposition qui a fait entendre périodiquement sa voix de malheur, en étendant la main, pour demander comment, en toute honnêteté, un député pouvait appuyer cette mesure. J'épargnerai au chef de l'opposition son monologue dramatique. J'aimerais lui dire que sur le plan parlementaire, le meilleur est parfois l'ennemi du bien. La perfection n'est pas de ce monde. Il s'agit là d'une bonne proposition et je l'approuve sans réserve.

Une voix: Oh, asseyez-vous.

M. Roberts: Je vais me rasseoir, bientôt, mais j'ai encore une remarque que les députés pourraient trouver intéressante et utile. Elle concerne le chef de l'opposition. Lui et ses partisans ont accusé le premier ministre d'être arrogant et de manquer de respect envers les députés, de ne pas se montrer soucieux ou respectueux des députés de l'arrière-ban, de manquer de respect pour nos traditions et pour les droits de la Chambre. Ils l'ont accusé de n'avoir aucun respect pour la démocratie, d'être un technocrate à ordinateur et ainsi de suite.

Il y a dans cette enceinte un autre honorable représentant qui a présidé autrefois un gouvernement. Quelle était sa réaction lorsqu'on le contrariait au cours d'un débat? Je songe au chef de l'opposition qu'on a un jour contrarié au cours d'un débat à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. Voici quelle fut alors sa réponse: «Je songe sérieusement à présenter un projet de loi qui supprimerait rétroactivement l'immunité législative du député».

Des voix: Oh, oh!

M. Roberts: Ce fut un réflexe. C'est là tout ce qu'il a pu dire, et si c'est là son instinct de chef de l'opposition, il vaudrait mieux pour les députés de l'opposition et pour lui de modérer leurs transports et de ne pas accuser notre premier ministre d'arrogance. On ne le croirait pas.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Dans le cas mentionné par le député, il était possible qu'on ait calomnié quelqu'un qui n'était